



Incompréhension

Foire du livre de Londres : un éditeur français arrêté à son arrivée au Royaume-Uni

Ernest Moret, invité au salon littéraire à Londres, a été arrêté par la police britannique lundi 17 avril à sa descente de l'Eurostar. Les raisons de son arrestation, en vertu de la loi antiterroriste, pourraient être liées aux manifestations contre la réforme des retraites en France. Il a été relâché mardi soir, sans poursuites à ce stade.



A la Foire du livre de Londres, le 18 avril 2023. (Rasid Necati Aslim /Anadolu Agency / AFP)

La Foire du livre de Londres est l'un des plus grands rendez-vous de l'édition en Europe. Comme beaucoup de ses collègues, **Ernest Moret**, 29 ans, qui représente les droits étrangers pour les deux maisons indépendantes la Fabrique et la Volte (éditeur d'Alain Damasio), avait prévu d'être présent à cette manifestation qui se tient jusqu'au 20 avril au palais des expositions d'Olympia, dans la capitale britannique. L'éditeur avait à son agenda plus de 30 rendez-vous programmés sur trois jours. Mais à son arrivée à la gare de Saint-Pancras dans la capitale britannique, lundi 17 avril au soir par l'Eurostar, aux côtés de **Stella Magliani-Belkacem**, la directrice éditoriale de la maison La Fabrique, il a été interpellé par des policiers. Il « *est maintenant détenu sans avocat pour être interrogé en vertu du Schedule 7 du Terrorism Act 2000 – sous prétexte de vérifier qu'il n'est pas sur le point de commettre des actes terroristes ou en possession de matériel destiné à une entreprise terroriste* », a indiqué mardi sa maison d'édition. Cette loi donne aux agents de contrôle des frontières le pouvoir

d'arrêter, de fouiller, d'interroger ou de détenir les personnes voyageant dans un port, un aéroport ou une zone frontalière.

Mardi vers 18h30 locales (19h30 à Paris), son avocate française **Maître Marie Dosé** a indiqué qu'il avait été relâché, sans poursuites à ce stade mais dans l'attente d'investigations supplémentaires. « *Il sort et n'est pas poursuivi pour l'instant. Les investigations continuent, ils gardent son ordinateur et son téléphone pour l'exploiter. Le confrère britannique pense que s'ils arrivent à en exploiter les contenus, ils seront transmis aux autorités françaises* », a-t-elle indiqué à *Libération*. Le communiqué commun de la Fabrique (Paris) et de Verso Books (Londres) a dénoncé « *le traitement scandaleux infligé par la police britannique à notre collaborateur Ernest, ressortissant français* ».

Selon la maison d'édition, les policiers britanniques auraient justifié son interpellation par le fait qu'il aurait participé à des manifestations en France. « *Une telle déclaration de la part d'un policier britannique est tout à fait insensée et semble clairement indiquer une complicité avec les autorités françaises sur ce dossier* », poursuit le communiqué. L'arrestation n'a pas de motif clair, mais un des policiers aurait mentionné « *le fait qu'Ernest aurait participé à des manifestations* » en France, contre la réforme des retraites, a expliqué **Sebastian Budgen**, éditeur chez Verso Books, chez qui Ernest Moret et Stella Magliani-Belkacem devaient séjourner.

« Arbitraire des lois antiterroristes »

La police a saisi le téléphone et l'ordinateur portable d'Ernest Moret qui a refusé de leur communiquer ses codes d'accès. Mardi matin, il avait été officiellement arrêté et transféré au poste de police d'Islington dans le nord de Londres, « *accusé d'obstruction en vertu du Schedule 7 pour son refus de divulguer ses codes d'accès* ». Une pétition d'éditeurs français et étrangers est en cours. Pendant son audition, les policiers britanniques ont posé à Ernest Moret des questions comme « *Soutenez-vous le président Macron ? Avez-vous participé aux récentes manifestations ? Quels livres vont être publiés par la Fabrique ?... Bref. C'est scandaleux* », s'est indignée Maître Marie Dosé.

« *Ernest se rendait à la London Book Fair dans le cadre d'un déplacement professionnel fixé du 17 au 21 avril et devait, en sa qualité de responsable des droits étrangers aux Éditions La Fabrique, honorer plusieurs dizaines de rendez-vous de longue date* », souligne-t-elle auprès de *Libération*. Il avait également un billet de retour. « *Dans le cadre du Schedule 7 du Terrorism Act, le fait de ne pas transmettre les codes d'accès à son ordinateur et à son téléphone portable est susceptible de caractériser un délit et d'entraîner des poursuites judiciaires. Et il semblerait que ce délit soit reproché à mon client. Il y a tout lieu de croire que cette interpellation visant à obtenir des données personnelles et professionnelles de mon client soit en lien avec la France puisque les PAF française et britannique l'ont retenu si longtemps à son départ de Paris qu'Ernest a raté son train et a dû prendre le suivant* », ajoute-t-elle. Les deux maisons d'édition dénoncent « *des violations scandaleuses et injustifiables*

de la liberté d'expression » et « un nouvel exemple de l'arbitraire des lois terroristes ».

Les deux maisons d'édition avaient appelé à un rassemblement devant le consulat de Royaume-Uni à Paris (16, rue d'Anjou, VIII^e) mardi 18 avril à 20 heures. Et au même moment à Londres devant l'Institut français pour exprimer leur solidarité avec Ernest Moret et défendre la liberté d'expression. Pour l'heure, l'ambassadrice française au Royaume-Uni Hélène Duchêne n'a pas réagi, et la police métropolitaine de Londres n'a pas commenté. ◆